
Saisie pour avis sur le projet de Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Thouarsais

À partir de udap.deux-sevres <udap.deux-sevres@culture.gouv.fr>

Date Dim 18/05/2025 18:10

À Nora Guendouzi <nora.guendouzi@thouars-communaute.fr>

 1 pièce jointe (4 Ko)

Outlook-48F511A;

Bonjour madame Guendouzi,

Le dossier soumis à l'UDAP des Deux-Sèvres n'appelle pas d'observation.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations,

—

Jean RICHER

Architecte des bâtiments de France

DRAC Nouvelle-Aquitaine – UDAP 79

4 rue Joseph Cugnot - 79000 Niort

Tél. : 05 49 36 30 19 (lundi et jeudi de 9h30 à 11h30)

07 87 14 26 69

En cas de message supérieur à 6 Mo, merci d'utiliser une plateforme de téléchargement.

[L'UDAP des Deux-Sèvres sur le site de la DRAC Nouvelle-Aquitaine](#)

[Vous souhaitez entreprendre des travaux ?](#)



De : udap.deux-sevres <udap.deux-sevres@culture.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 16 mai 2025 08:30

À : RICHER Jean <jean.richer@culture.gouv.fr>

Objet : TR: Saisie pour avis sur le projet de Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Thouarsais

De : Nora Guendouzi <nora.guendouzi@thouars-communaute.fr>

Envoyé : jeudi 15 mai 2025 16:50

À : Nora Guendouzi <nora.guendouzi@thouars-communaute.fr>

Objet : Saisie pour avis sur le projet de Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Thouarsais

Mesdames, Messieurs,

Le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais a prescrit la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Thouarsais, par arrêté n°2025-013, le 17 avril 2025. Une délibération motivée justifiant de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de cette zone 2AU a été prise en Conseil Communautaire le 6 mai 2025.

A cet effet, vous trouverez, en pièce jointe de ce mail, l'arrêté de prescription de la modification n°2, la délibération motivée justifiant de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU ainsi que la note de présentation de la procédure de modification n°2 du PLUi de la CC du Thouarsais.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, ce projet de modification vous est notifié à ce jour, et vous êtes invité à exprimer un avis sur ce projet, dans un délai de deux mois, soit avant **le 15 juillet 2025**.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Nora Guendouzi

Chargée de mission Urbanisme-Planification

07.78.90.78.12

05.49.66.76.48

Communauté de Communes du Thouarsais

5 Rue Anne Desrays

79100 THOUARS

www.thouars-communaute.fr

www.projets-thouarsais.fr



Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.